L'ESSENTIEL
SUR LE RAPPORT LÉGISLATIF

Commission des FINANCES

SÉNAT

Compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »

Projet de loi de finances pour 2027

Le **compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »** constitue, en application de l'article 21 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le **support budgétaire de la politique de gestion du portefeuille des participations directes de l'État** qui atteint en 2026 une valorisation de **230 milliards d'euros**.

Sur le **périmètre du compte spécial, les crédits de paiement (CP)** dont l'ouverture est proposée s'établiront à **3 milliards d'euros,** dont 81 % dans le périmètre de l'Agence des participations de l'État, qui gère le portefeuille des participations directes de l'État.

L'exercice 2027 serait marqué, dans le sillage de l'exécution en cours de l'exercice 2026, par **un rapprochement du compte spécial de son mode conventionnel de fonctionnement**. Cette **normalisation de la gestion** du compte résulte à la fois du choix fait par le Gouvernement de **financer les dépenses de l'Agence des participations de l'État principalement par des cessions d'actifs** de son portefeuille et d'une dynamique de **réduction des crédits** transférés au compte spécial dans le cadre du déploiement du **plan France 2030**.

Le rapporteur spécial souligne que le Gouvernement prévoit **une poursuite du cycle de cessions d'actifs** engagé en 2026 avec des recettes prévisionnelles de cessions fixée à **2,3 milliards d'euros** pour le compte spécial en 2027.

Il remarque aussi que les crédits du compte spécial permettront de financer **l'accompagnement financier** apporté par l'État à des **entreprises stratégiques récemment entrées dans son portefeuille** de participations directes.

Au regard de ces éléments, le rapporteur spécial a recommandé à la commission des finances de rendre **un avis favorable à l'adoption des crédits du compte d'affectation spéciale.**



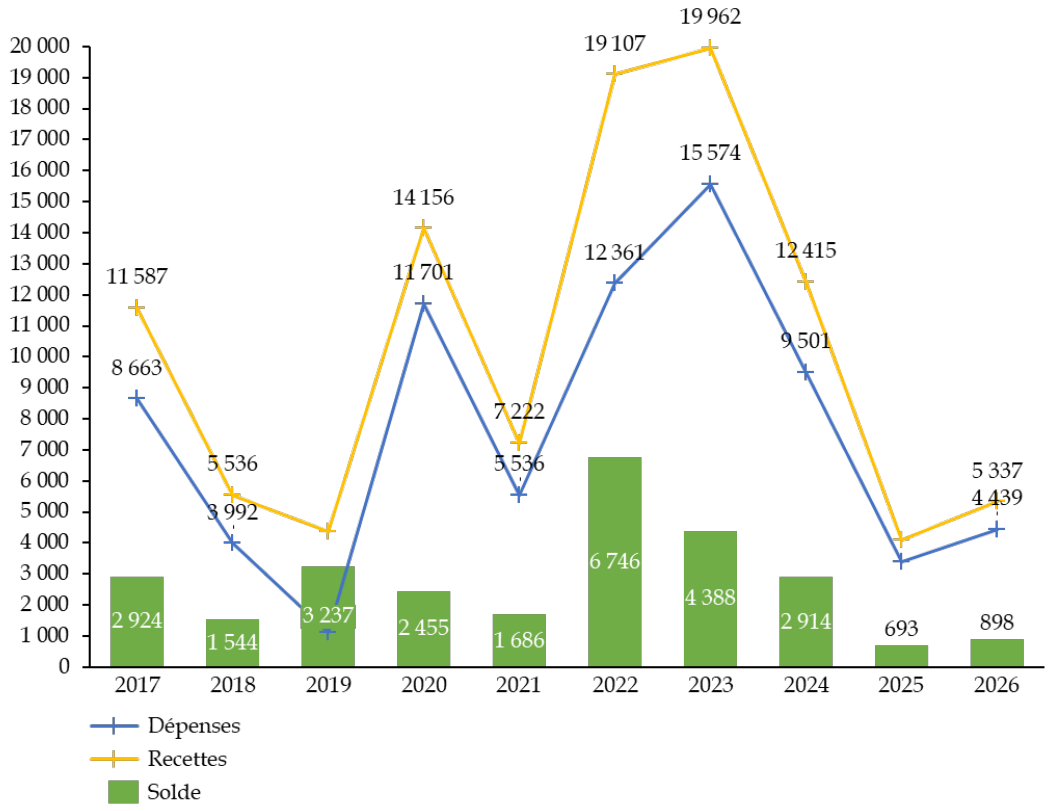
I. Le compte spécial finance la politique de l'État-actionnaire ainsi que les dispositifs sectoriels d'interventions en fonds propres de l'État

A. Les crédits du compte spécial financent principalement la politique actionnariale de l'État mise en œuvre par l'Agence des participations de l'État, qui disposerait de 81 % des crédits proposés pour 2027

Le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » a pour objet de **retracer les recettes et les dépenses liées à la gestion des participations financières de l'État.**

Solde du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »

(en millions d'euros)



Note : Le solde indiqué correspond au solde à la fin de chaque exercice. Les données pour 2026 sont prévisionnelles.

Source : commission des finances, d'après les données de l'APE

Il **enregistre en dépenses** les crédits ouverts pour procéder à des opérations d'acquisition, de création ou de recapitalisation d'actifs entrant dans le périmètre des participations directes de l'État ainsi que **des transferts ayant pour objet de financer des investissements de nature patrimoniale.**

Les **recettes du compte** sont constituées des opérations de cessions d'actifs et de retour sur investissements, qui peuvent être complétées par **des versements du budget général** pour maintenir son solde comptable qui doit rester positif.

L'essentiel des recettes comme des dépenses du compte spécial sont concentrées dans **le périmètre de l'Agence des participations de l'État (APE)**, c'est-à-dire dans le périmètre de la politique de l'État-actionnaire qui représente **2,4 milliards d'euros de crédits de paiement (CP) pour l'exercice 2027,** soit 81 % des crédits dont l'ouverture est proposée.

B. Un montant de 586 millions d'euros bénéficierait à des politiques sectoriels de prises de participations indirectes dans des secteurs économiques structurants

Les crédits du compte spécial permettent également de financer, à partir de crédits versés sur le compte depuis les missions du budget général de l'État, **divers politiques sectorielles de prises de participations.** Ces instruments de prises de participations indirectes par l'État permettent notamment de **soutenir une filière ou une zone géographique spécifique,** en consolidant les fonds propres à la disposition des entreprises qui y exercent une activité.

Véhicules sectoriels d'investissement en fonds propres abondés par le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » en 2027

(en euros)

Véhicule	Appel de fonds en 2027
Fonds de fonds « France Relance État-Régions »	17 M €
Fonds Ace Aero Partenaires	6 M €
Fonds France Nucléaire	2 M €
Fonds de soutien aux industries agroalimentaires	60 M €
Fonds Innovation Défense	20 M €
Fonds « Definvest »	10 M €
Fonds Outre-Mer One (compartiment Nouvelle-Calédonie)	3 M€
Fonds de fonds « Entrepreneuriat Quartier 2030 »	500 000 €

Source : commission des finances, d'après la documentation budgétaire

Les crédits dédiés aux investissements hors du périmètre de l'APE **atteindraient 586 millions d'euros en 2027**. Ils permettraient de financer notamment des instruments de prises de participations indirectes **dans les secteurs de la défense et des industries agroalimentaires**.

II. Une poursuite du cycle de cessions des participations de l'État et de l'accompagnement financier des actifs stratégiques

A. Le cycle de cessions des participations directes de l'État serait prolongé avec une cible de recettes fixée à 2,3 milliards d'euros en 2027

2,3 Md€

de recettes de cessions programmées pour **l'exercice 2027**

En **premier lieu**, l'exercice 2026 a marqué une **rupture avec le ralentissement des cessions** au sein du portefeuille des participations de l'État depuis 2019. Le projet de loi de finances pour 2027 prévoit de prolonger ce cycle de cessions en fixant **une cible de recettes de cessions à hauteur de 2,3 milliards d'euros.**

B. L'État poursuivrait sa politique d'accompagnement en finançant la recapitalisation de deux entreprises stratégiques dans les secteurs de la télécommunication et du numérique

En second lieu, les crédits proposés pour l'exercice 2027 permettront de financer deux opérations de **recapitalisation d'actifs stratégiques récemment acquis par l'État :** d'une part, **l'entreprise ASN** dans le secteur des câbles sous-marins qui bénéficierait d'une recapitalisation à hauteur de **200 millions d'euros** ; d'autre part, le constructeur de supercalculateurs **Bull** qui bénéficierait d'une recapitalisation envisagée à hauteur de **150 millions d'euros**.

Réunie le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. Thierry Cozic, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption, sans modification, des crédits du compte d'affectation spéciale.

Réunie à nouveau le jeudi 19 novembre 2026, sous la présidence de M. Thierry Cozic, président, la commission a confirmé définitivement ses votes émis sur toutes les missions, tous les budgets annexes, tous les comptes spéciaux et les articles rattachés aux missions, ainsi que les amendements qu'elle a adoptés, à l'exception des votes émis pour les missions « Action extérieure de l'État », « Aide publique au développement », « Crédits non répartis », « Cohésion des territoires », « Culture », « Sécurités », « Travail, emploi et administration des ministères sociaux », ainsi que les comptes spéciaux et articles qui s'y rattachent.

POUR EN SAVOIR PLUS

Note de présentation des crédits de la mission « Participations financières de l'État »



Thierry COZIC
Président
Sarthe
Socialiste, Écologiste et Républicain



Édouard FRITCH
Rapporteur spécial
Polynésie française
Les Républicains

secretariat.finances@senat.fr 01.42.34.23.28 www.senat.fr